

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le dix-sept décembre deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10/12/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Catherine CELESTIN, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (a donné procuration à Estelle DELMOND), Jean-Claude DECOUT, Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Alexandre MAZIN (a donné procuration à Alain DARBON), Xavier NOUHAUD, Marie-France REIX (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Josiane ROUCHUT (a donné procuration à Alain GONZALES).

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2014-152 : RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération n°2014-008 du 30/01/2014 approuvant le budget primitif 2014 du SICTOM

Vu la délibération n°2014-012 du 30/01/2014 approuvant le budget primitif 2014 du SPANC

Vu la délibération 2014-038 du 11/03/2014 approuvant le budget primitif 2014 de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération n°2014-042 du 11/03/2014 approuvant le budget primitif 2014 de l'Office de Tourisme

Vu la délibération n°2014-046 du 11/03/2014 approuvant le budget primitif 2014 de l'école de musique

Vu la délibération n°2014-050 du 11/03/2014 approuvant le budget primitif 2014 du service petite enfance

Vu la délibération n°2014-054 du 11/03/2014 approuvant le budget primitif 2014 de l'Espace Aqua'Noblat

Vu la délibération n°2014-058 du 11/03/2014 approuvant le budget primitif 2014 de la ZAE du Theil

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du CGT permet d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement, dans la limite de un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2015 (budget général et budgets annexes).

Monsieur le Président expose que l'article L.1612-1 du CGT permet également d'autoriser l'exécutif de la collectivité à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).


Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Autorise Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section investissement, dans la limite de un quart de celles inscrites au budget de l'exercice précédent, avant le vote des budgets primitifs 2015 (budget général et budgets annexes).

Autorise Monsieur le Président à mettre en recouvrement les recettes et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente (budget général et budgets annexes).

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : RECOUVREMENT DES CREANCES ET ENGAGEMENT DES DEPENSES
AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015

Date de transmission de l'acte : 19/12/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2014

Numéro de l'acte : 2014-152 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20141217-2014-152-DE

Date de décision : 17/12/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires